



# COMMENT DEVENIR APPRENTI-E AU CFA AGRICAMPUS LAVAL

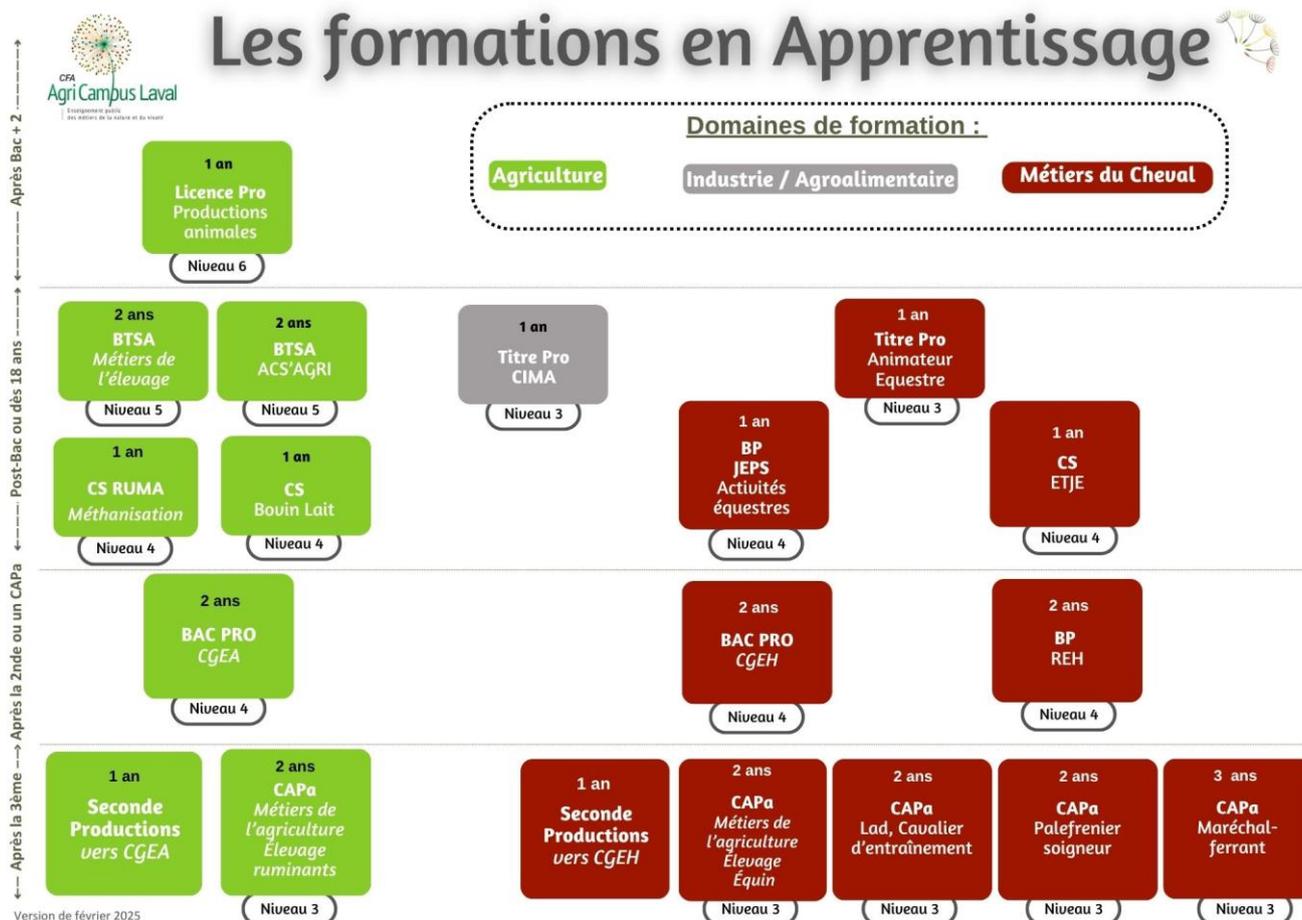


## Tout d'abord, L'APPRENTISSAGE en quelques mots

Entre travail et formation théorique, cette alternance permet de se former avant tout à un métier, tout en continuant ses études.

La formation en alternance conjugue une phase d'apprentissage théorique en établissement de formation et une phase d'apprentissage pratique en entreprise.

## Je choisis ma formation en apprentissage ?



## A quel âge, je peux postuler pour une formation en apprentissage ?



L'apprentissage s'adresse à des jeunes de 15 à 29 ans révolus, sachant qu'il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap.

## A quel moment, je peux intégrer mon entreprise ?

Le contrat d'apprentissage peut être signé, au plus tôt, le lundi qui suit la fin de la période scolaire.

## Quelle sera la durée de mon contrat ?

La durée de mon contrat d'apprentissage dépendra de ma formation au CFA soit de 1 à 3 ans.

## C'est quoi un contrat d'apprentissage ? Cerfa FA13 n°10103\*13

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée de type particulier conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur. Il peut être rompu par l'une ou l'autre des parties jusqu'à l'échéance des quarante-cinq premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti. L'apprenti travaille selon la réglementation en vigueur dans le secteur professionnel concerné, il bénéficie de 5 semaines de congés payés.

## Quel sera mon salaire ?

Il varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Il est calculé en % du SMIC.



Salaire minimum brut en % du SMIC - <b>Hors conventions collectives plus favorables</b> <i>Taux du SMIC en vigueur à ce jour</i>				
Âge apprenti Année contrat	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et +	+ 26 ans
1 <sup>ère</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3 <sup>ème</sup> année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC

L'apprenti est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 26 ans. Au-delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79 % du SMIC. Le salaire de l'apprenti est également exonéré de l'impôt sur le revenu, dans la limite du SMIC.

## ➔ Mes démarches près du CFA

### ➔ Ma pré-inscription près du CFA,



**CAPa** : j'envoie mon dossier de pré-inscription au CFA qui confirmera ma candidature et m'expliquera les démarches pour finaliser mon inscription

**BAC PRO** : j'envoie mon dossier de pré-inscription "complet" au CFA. En fonction de l'étude de mon dossier scolaire, je suis convoqué aux tests (équitation, écrits...) et après étude des résultats par la commission BAC PRO, ma candidature est confirmée par le CFA.

**BTS** : je dépose ma candidature sur le portail Parcoursup, en fonction de l'étude de mon dossier scolaire, je suis convoqué pour un entretien avec un formateur et suite à la décision de la commission BTS, ma candidature est confirmée sur le portail Parcoursup et par le CFA.

## → Mes démarches pour trouver mon entreprise,

→ A compter des Portes Ouvertes, le CFA pourra vous aider dans votre recherche d'entreprise pour les formations CAPa.

→ Pour les formations BAC PRO et BTS, le listing des maîtres d'apprentissage vous sera communiqué suite à votre courrier *d'admission définitive* au CFA.

Sachez que dès l'accord du CFA pour intégrer votre formation, Monsieur BERTIN, Conseiller jeunes/Entreprises, pourra vous accompagner pour trouver une entreprise, alors n'hésitez pas à le contacter au 02.43.66.06.91.

Les organismes publics sont là pour vous aider, alors connectez-vous sur :

Le portail de CHOISIR MON METIER PAYS DE LA LOIRE (<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/>)

Le portail de l'alternance ([https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance))

Le portail de la chambre de métiers (<http://www.mayenneapprentissage.com>)

Le site de Pôle Emploi ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr))

L'APPRENTI® (<https://www.lapprenti.com>) en consultant l'espace emploi.

Les missions locales accueillent les apprentis. Vous pouvez trouver la Mission Locale près de chez vous en consultant *l'espace régional* (<https://www.lapprenti.com>)

## → Mon inscription définitive près du CFA,

Dès que mon contrat d'apprentissage (complet) est signé avec mon employeur et mon représentant légal (si je suis mineur), je l'envoie au CFA qui me confirme par retour mon inscription définitive en m'envoyant mon dossier d'admission.



# INFOS PRATIQUES SUR LE CFA

## Nos infrastructures,

Centre de Ressources (CdR) et Centre de Documentation et d'Information (CDI)

Atelier Technique Hippique de 30 chevaux d'instruction (1 manège et 2 carrières)

Atelier de maréchalerie avec un espace forge (15 postes), un espace ferrure (8 places), une salle de cours et des vestiaires

Exploitation agricole de 142 Ha, avec 5 productions principales (vaches laitières, porcs, productions végétales, ovins et apiculture)

- 1 salle multimédia
- Amphithéâtre pouvant accueillir plus de 100 personnes
- 2 plateaux sportifs



## Situation géographique et transport,

Notre centre de formation est situé à Laval dans le département de la Mayenne à 4 km du centre-ville et 6 km de la gare SNCF. C'est un établissement d'internat, il possède donc une structure de restauration et une structure d'hébergement.

Il est desservi par des lignes régulières de transport en commun (lignes G, B et E).

Tous les renseignements sur ce transport :

TUL → 02.43.53.00.00 ou <http://tul-laval.com/>

Réseau Pégase → <http://www.lamayenne.fr/>

Destinéo → <http://www.destineo.fr>

SNCF → <http://www.voyages-sncf.com/>



## Horaires de cours,

Arrivée du lundi matin (sous réserve de modifications éventuelles en fonction du calendrier scolaire) :

CAPa/BAC PRO : 10h00 ou 11h00                      BTS : 10h00

Pour toutes les formations du mardi au jeudi : 8h00 à 17h15, le vendredi 8h00 à 15h00 ou 16h00.

Les sorties du midi ne sont autorisées que pour les apprentis externes.

### → Hébergement et restauration



Régime	Montant par semaine de présence au CFA	Aides aux familles par l'OPCO sauf pour les contrats signés avec un organisme public (armée, IFCE, ...) par semaine de présence au CFA	Montant à la charge des familles par semaine de présence au CFA
Interne	124,25 €	51,00 €	73,25 €
Demi-pension	36,25 €	15,00 €	21,25 €

La **facturation** de la pension sera établie **3 fois dans l'année**, possibilité d'échelonner la pension en **prélèvement automatique sur 10 mois** de novembre à août.

Toute déduction de pension sera effectuée, lorsque l'absence est au moins de 5 jours consécutifs, à la demande expresse du représentant légal.

**En cas de demande de changement de régime, possibilité avant le 1<sup>er</sup> janvier pour la période de janvier aux vacances d'avril et avant les vacances d'avril pour la période jusqu'à juin.**

### → Autres prestations

Formations	Session	Coût annuel par formation (frais inclus dans la 1 <sup>ère</sup> facture) <sup>(1)</sup>
CAPa	1 <sup>ère</sup> /2 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup> année	26,55 €
BAC PRO	1 <sup>ère</sup> année CGEH/CGEA 2 <sup>ème</sup> année CGEH/CGEA 3 <sup>ème</sup> année CGEH/CGEA	41,00 € 45,50 € 45,75 €
BTS	1 <sup>ère</sup> année en ME 1 <sup>ère</sup> année en ACS'AGRI 2 <sup>ème</sup> année en BTS	148,75 € 81,75 € 81,75 €

<sup>(1)</sup> Assurance, frais de correspondance. Malgré les ouvrages scolaires, des photocopies viendront compléter les cours.

En cas de perte de la carte de self, 7 €.

En cas de perte ou dégradation du cahier de liaison, 7,45 €.

Photocopie réalisée par les apprentis (par copie) 0,06 €

## Missions et interlocuteurs

Directrice du CFA : **CRABOS Nathalie** - [nathalie.crabos@educagri.fr](mailto:nathalie.crabos@educagri.fr)

Secrétariat : **ASTIER Valérie – BRICARD Sonia** - [cfa.mayenne@educagri.fr](mailto:cfa.mayenne@educagri.fr) ou [cfamayenne53@gmail.com](mailto:cfamayenne53@gmail.com)

Comptabilité : **POUTEAU Laurence** - [laurence.pouteau@educagri.fr](mailto:laurence.pouteau@educagri.fr)

Bureau Vie des Apprentis : **DAVENEL Fanny – SAUDUBRAY Angélo** - [bva.cfa@educagri.fr](mailto:bva.cfa@educagri.fr)

Accompagnatrice sociale : **BLONÇ Mikaëlle-Anne** - [mikaelle-anne.blonc@educagri.fr](mailto:mikaelle-anne.blonc@educagri.fr)

Conseiller Jeunes Entreprises : **BERTIN Cyrille** - [cyrille.bertin@educagri.fr](mailto:cyrille.bertin@educagri.fr)

Référentes Handicap : **DESOUTTER Emmanuelle** - [emmanuelle.desoutter@educagri.fr](mailto:emmanuelle.desoutter@educagri.fr)

Référente Mobilité : **GUILLOU Sarah** - [sarah.quillou@educagri.fr](mailto:sarah.quillou@educagri.fr)

**Mars 2025**